



## Achat voiture en salle des ventes

Par **cecile\_old**, le **22/05/2007** à **23:38**

Bonjour,

voilà j'ai acheté il y a un mois une voiture en salle de vente (enchères) suite à un bruit du moteur je me suis rendu au garage et le garagiste a constaté que le véhicule est en mauvais état exemple les injecteurs ont été changés 5 fois alors qu'elle est de 2002 et d'autres choses encore qu'il peut confirmer puis je me suis retournée contre la salle des ventes ou sur le garage d'où elle vient avant la vente ? sachant que je n'ai pas pris de garantie le jour de la vente merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **23/05/2007** à **00:49**

Bonjour.

Par principe, la garantie des vices cachés est écartée dans le cadre d'une vente aux enchères, dès lors, il est très difficile de se retourner contre le vendeur, et a fortiori contre le vendeur.

Quant à vous retourner contre l'ancien garage, ces derniers ont-ils commis une faute ?

Cdt.